

**MAIRIE DE BRIE - 16590****EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 25

Procuration : 2

**Votants : 27**

L'an deux mil vingt trois

Le : **24 avril**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **17 avril 2023****OBJET : D2023\_4\_1**  
Demandes de subventions  
pour le city stade**Présents** : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L.**Ont donné procuration** : BERTHELON S à BUISSON M ; LACOURARIE S à URBAJTEL P.**Secrétaire de séance** : **Laure BOURGADE**

Le rapporteur rappelle le projet d'installation d'un city stade en face de la déchetterie. Il fait part que pour ce projet, des subventions peuvent être accordées dans le cadre de l'Agence Nationale du Sport, au titre de 5000 équipements sportifs en 2023 et par l'Europe, avec le programme FEDER.

Le montant estimatif du projet s'élève à 109 691 € Hors Taxe soit 131 629.20 € TTC

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,**

- décide de présenter ce dossier pour des demandes de subventions au titre de l'Agence Nationale du Sport et du programme FEDER
- autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés correspondants et toutes pièces relatives à ce dossier ;
- approuve le plan de financement ci-dessous :

ORIGINE		MONTANT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
				ESCOMPTEE	ACQUISE
A.N.S		109 691,00	50 %	54 845,50	-
Programme Européen FEDER		109 691,00	30 %	32 907,30	-
Autofinancement	Fonds propres			21 938,20	
<b>TOTAL</b>				<b>109 691,00</b>	

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 26 avril 2023**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 26 avril 2023**

Le Maire,